Séance du 16/09/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 412
Dossier : 190851

Direction en charge : Mission Foncier
Objet : Quartier Montmartre Le Devey Malacussy – rue Auguste Poncetton - 1- Abrogation de la délibération du 11 février 2019 - 2- Convention de servitude de canalisation au bénéfice d'un fonds appartenant à Mesdames Nathalie et Sandrine TRONEL - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 06/09/2019
Compte rendu affiché le : 17/09/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°45 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente jusqu'à la question n°83 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Lionel SAUGUES (présent jusqu'à la question n°78 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :

M. Alain SCHNEIDER (pouvoir à Mme Fabienne PERRIN) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir à Mme Lacour jusqu'à la question n°81 du projet de l'ordre du jour, puis présence de Mme Montagnier à compter de la question n°82 du projet de l'ordre du jour) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

Mme Stéphanie MOREAU

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 16/09/2019

Politique : *Qualité de ville, qualité de vie*
Commission : Aménagement - Urbanisme - Economie

Délibération n° : 412
Dossier : 190851

Direction en charge : Mission Foncier
Objet : Quartier Montmartre Le Devey Malacussy – rue Auguste Poncetton - 1- Abrogation de la délibération du 11 février 2019 - 2- Convention de servitude de canalisation au bénéfice d'un fonds appartenant à Mesdames Nathalie et Sandrine TRONEL - Approbation.

□ Rappel et Références :
Par délibération du 11 février 2019, la Ville de Saint-Étienne a approuvé la constitution d'une servitude de canalisation au profit de la parcelle NW 25, appartenant, en nu-propriété, à Mesdames Nathalie et Sandrine Tronel. Cette servitude devait s'exercer sur une emprise d'environ 66 m² de la parcelle cadastrée NY 74, propriété de la Ville de Saint-Etienne. Elle devait permettre le raccordement de l'immeuble situé sur la parcelle NW 25, à la canalisation privée située sous la parcelle NY 74 à la condition que les propriétaires de cette canalisation donnent leur accord.

□ Motivation et Opportunité :
Les propriétaires de ladite canalisation ayant refusé ce raccordement, il est nécessaire de prévoir la création d'une autre servitude permettant un raccordement à la canalisation publique située sous la rue Auguste Poncetton.
De plus, l'indivision Tronel souhaite que d'autres parcelles dont elle est propriétaire, et qui pourraient à l'avenir accueillir une construction, bénéficient de la servitude.
La délibération du 11 février 2019 est donc remplacée par la présente.

□ Contenu :
Par convention signée en date du 18 juillet 2019, la ville de Saint-Etienne a accepté la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'assainissement permettant de raccorder la propriété de Mesdames Nathalie et Sandrine Tronel au réseau d'assainissement public situé rue Auguste Poncetton. Le fonds dominant correspond aux parcelles cadastrées NW 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31 et 32 et le fonds servant correspond à la parcelle cadastrée NY 74, d'une contenance de 566 m², propriété de la Ville de Saint-Etienne.
L'indivision Tronel est autorisée à réaliser les travaux permettant la mise en place d'une canalisation d'assainissement destinée au recueil des eaux usées. Les eaux de pluie ne devront pas être envoyées dans cette canalisation et seront gérées, sur chaque parcelle, par infiltration, cuve de stockage ou autre. L'indivision réalisera les travaux sous sa responsabilité et à ses frais. L'entretien de ladite canalisation lui incombera également.
La servitude est consentie à l'euro symbolique conformément à l'avis de France Domaine du 2 août 2019.

La réitération de la convention sera réalisée par Maître Fournel, notaire à Saint-Étienne, 41 rue des Acieries. Les frais d'acte seront à la charge de Mesdames Nathalie et Sandrine Tronel.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Étienne.

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : recette 1 € dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	recette 1 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**
Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :
- abroger la délibération n°80 du 11 février 2019,
- approuver la constitution de la servitude de passage de canalisation au profit des parcelles NW 25,26,27,28,29,30,31 et 32 appartenant, en nu-propriété, à Mesdames Nathalie et Sandrine Tronel, suivant les conditions définies dans la convention précitée dont un exemplaire restera joint au dossier,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte notarié à intervenir lequel sera rédigé par Maître Fournel, Notaire à Saint-Etienne.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** Chapitre 77 Article 7788 BP 2019
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjointe déléguée** **Christiane JODAR**